

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2020**



*L'an deux mille vingt,*

Le dix-huit du mois de novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Biviers, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Biviers, sous la présidence de M. Thierry FEROTIN, Président.

Date de convocation : 13 novembre 2020.

Présents : (11) FEROTIN Thierry, VALET-DORE Sandrine, LAFITTE-MONTITON Valérie, DELPONT Jean-Louis (*départ à 19h53, point n°8*), GUILLEMAUD Capucine (*départ à 19h54, point n°8*), NOISILLIER Jean-Pierre, DRUON Laurence, ALLEGRE Sylvie, MARTINELLI Véronique, EYRAUD Virginia, NICOLAS François.

Secrétaire de séance : ALLEGRE Sylvie.

**Ordre du jour de la séance :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2020,
2. Finances – Attribution de subventions exceptionnelles au SIMPA et à l'association Roz'amitié en soutien au personnel mobilisé pendant la crise sanitaire,
3. Finances – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ADMR de Biviers en soutien au personnel mobilisé pendant la crise sanitaire,
4. Finances – Décision modificative n°1 au budget 2020,
5. Action sociale – Point sur le dossier ADMR de Biviers,
6. Action sociale – Point sur le dispositif mis en place par le CCAS de Biviers pendant la période de confinement,
7. Action sociale – Point sur la distribution de colis de Noël pour les séniors de la commune,
8. Questions diverses.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2020**

M. le Président propose aux membres du Conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la précédente séance en date du 07 juillet 2020.

Il est précisé que seuls les membres du CCAS présents lors de la séance en question peuvent l'approuver. Le procès-verbal est approuvé à **Punanimité**.

**2. Finances – Attribution de subventions exceptionnelles au SIMPA et à l'association Roz'amitié en soutien au personnel mobilisé pendant la crise sanitaire**

Délibération n°2020-013

Rapporteur : Thierry FEROTIN, Président.

Dans le cadre de la crise sanitaire, le personnel du SIMPA qui gère la Maison Cantonale des Personnes Agées (MCPA) située à Meylan et le personnel de l'EHPAD La Villa du Rozat situé à Saint-Ismier ont été en première ligne et continuent à l'être pour s'occuper de nos séniors.

Afin de remercier ces personnels pour leur dévouement sans faille, le SIMPA en ce qui concerne la MCPA et l'association Roz'amitié en ce qui concerne l'EHPAD Villa du Rozat, ont mis en place des cagnottes auxquelles plusieurs communes ont été invitées à participer.

Le CCAS de Biviers, désireux de montrer son soutien à ces personnels mobilisés pendant la crise sanitaire, propose d'attribuer à ces deux organismes une subvention exceptionnelle de 300 € à chacun.

*Mme la Vice-Présidente précise que ces subventions avaient été validées sur le principe lors du précédent mandat, mais que la délibération correspondante n'avait pas encore été prise et que les organismes en question étaient dans l'attente.*

Sur le rapport effectué par Mme la Vice-Présidente et, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, **à l'unanimité** :

- **Décide** d'attribuer au SIMPA une contribution supplémentaire exceptionnelle de 300 € au titre de l'année 2020 en soutien au personnel de la MCPA mobilisé pendant la crise sanitaire.
- **Décide** d'attribuer à l'association Roz'amitié une subvention exceptionnelle de 300 € au titre de l'année 2020 en soutien au personnel de l'EHPAD La Villa du Rozat mobilisé pendant la crise sanitaire.

### **3. Finances – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ADMR de Biviers en soutien au personnel mobilisé pendant la crise sanitaire**

Délibération n°2020-014

Rapporteur : Thierry FEROTIN, Président.

Dans le cadre de la crise sanitaire, six personnels de l'ADMR de Biviers ont été en première ligne pendant la première période de confinement afin de continuer à exercer leur mission d'assistance auprès des personnes vulnérables et dépendantes faisant appel aux services de l'ADMR.

L'ADMR de Biviers souhaite attribuer une prime exceptionnelle aux six membres de son personnel mobilisé pendant la crise sanitaire et a sollicité le CCAS de Biviers pour qu'il apporte son aide financière à cet effet.

Il est ainsi proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1 200 € au titre de l'année 2020 à l'ADMR de Biviers en soutien aux six membres du personnel mobilisé pendant la crise sanitaire, correspondant à 200 € pour chacun des six membres du personnel concerné.

*Mme la Vice-Présidente explique que ces personnels ont déjà touché une prime de 400 € de la part de l'État mais qu'il s'agit là d'une aide complémentaire sollicitée par l'ADMR. Une discussion s'engage sur l'aide à apporter par le CCAS et l'opportunité de celle-ci. M. le Maire explique qu'un engagement moral a été pris par la Mairie d'aider l'ADMR au moment de leur cessation d'activité s'ils venaient à manquer de trésorerie à ce moment-là, mais qu'en l'occurrence apporter cette aide ne serait pas forcément opportune alors que l'ADMR dispose des fonds nécessaires. Mme MARTINELLI explique avoir discuté avec l'ADMR et qu'ils souhaitent trouver des repreneurs locaux. Mme la Vice-Présidente précise que cela fait 6 ans qu'ils cherchent un repreneur local, mais que leurs conditions ne permettent pas d'en trouver un facilement. La discussion se poursuit sur le mode de fonctionnement de l'ADMR qui semble constituer un frein à une reprise d'activité.*

*Mme DRUON explique que concernant la prime covid, il est prévu que le Département verse 500 € et l'État verse lui aussi 500 €, ne comprenant donc pas pourquoi une telle demande pour le versement d'une prime supplémentaire soit également effectuée auprès du CCAS. La discussion se poursuit autour de la gestion des comptes par l'ADMR. Les élus sont d'avis de faire intervenir la fédération des ADMR sur ce dossier. M. le Président explique qu'il n'est pas souhaitable que le CCAS injecte de l'argent dans l'ADMR maintenant alors que le risque serait qu'au moment de la cessation d'activité cet argent parte au niveau de la fédération. M. NICOLAS explique qu'il faut bien préciser à l'ADMR qu'il ne s'agit pas d'un refus du CCAS de les subventionner mais que c'est à eux de fournir les éléments permettant de justifier de la pertinence de leur attribuer une subvention, notamment au regard de leur bilan devant faire apparaître l'ensemble de leurs actifs. La discussion se poursuit sur l'accompagnement à apporter par le CCAS à l'ADMR afin d'anticiper leur cessation d'activité ainsi que sur l'opportunité d'une reprise d'activité par une association telle que l'ADMR de Biviers plutôt que par une structure privée. Le problème principal est celui de la gestion par des bénévoles, ce qui ne correspond plus aux organisations d'aujourd'hui où peu de personnes seraient prêts à s'investir bénévolement pour assurer la gestion d'une telle structure.*

*Il est convenu que Mme MARTINELLI contacte la fédération départementale de l'ADMR située à Saint-Martin-le-Vinoux afin d'obtenir des renseignements sur leurs liens avec l'ADMR de Biviers et ce qu'il adviendrait en cas de cessation d'activité.*

*La discussion revient sur le sujet de l'attribution d'une prime aux personnels de l'ADMR. Mme la Vice-Présidente explique qu'il s'agit bien d'un plus par rapport à la prime dont ils bénéficient de la part de l'Etat et du Département. Mme DRUON explique qu'elle trouverait cela injuste de subventionner en particulier l'ADMR pour l'attribution d'une telle prime covid alors que d'autres organismes interviennent de la même manière sur la commune et le mériteraient tout autant.*

*M. NICOLAS explique qu'il est d'avis de s'abstenir sur cette délibération. Il explique qu'il ne s'oppose pas sur le principe à l'attribution de cette prime mais que cela doit se faire dans un cadre permettant de vérifier de manière tout à fait précise le bilan financier de l'ADMR.*

Sur le rapport effectué par Mme la Vice-Présidente et, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, **par 10 voix contre et 1 abstention (M. NICOLAS) :**

- **Désapprouve** la décision d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 200 € sollicitée par l'ADMR de Biviers au titre de l'année 2020 en soutien aux six membres de son personnel mobilisé pendant la crise sanitaire, dans la mesure où d'une part l'association ne justifie pas auprès du CCAS d'un bilan détaillé présentant l'ensemble de son actif et de son passif, et d'autre part le personnel de l'ADMR de Biviers a déjà bénéficié d'une prime de 1 000 € compensée par l'Etat et le Département.

#### 4. Finances – Décision modificative n°1 au budget 2020

Délibération n°2020-015

Rapporteur : Thierry FEROTIN, Président.

Afin de venir en aide aux personnes vulnérables pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, le CCAS de Biviers a mis en place un service de portage de courses à domicile, en s'appuyant pour cela sur un réseau de volontaires bénévoles et élus et en définissant un protocole d'intervention dans ce cadre. A l'heure du second confinement décrété jusqu'à début décembre, ce service de portage de courses a été remis en fonctionnement.

Il implique pour le CCAS de payer le magasin SUPER U pour les courses réalisées par les bénévoles, ces dépenses venant s'imputer au compte 60623 « Alimentation » en section de fonctionnement. En contrepartie, le CCAS encaisse les chèques remis par les personnes bénéficiaires suite à la livraison de leurs courses. Ces recettes viennent s'imputer au compte 706 « Prestations de services » et sont de même montant que les dépenses réalisées, permettant ainsi d'équilibrer le budget relatif à ce service.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » dans lequel s'insère le compte 60623 n'est toutefois pas suffisamment provisionné en l'état pour permettre d'absorber ces dépenses liées à ce service spécifique, qui n'avaient pas été prévues au moment de l'élaboration du budget primitif 2020. Il convient donc d'augmenter les prévisions de dépenses au compte 60623 pour tenir compte des dépenses liées spécifiquement à ce service et d'équilibrer le budget en augmentant pour cela d'autant les recettes prévues au compte 706, comme suit :

Dépenses		Recettes	
Section	Fonctionnement	Section	Fonctionnement
Chapitre	011 – Charges à caractère général	Chapitre	70 – Produit des services
Compte	60623 – Alimentation	Compte	706 – Prestations de services
Crédits avant DM n°1	1 600,00 €	Crédits avant DM n°1	500,00 €
Crédits après DM n°1	12 000,00 €	Crédits après DM n°1	10 900,00 €
Différence :	+ 10 400,00 €	Différence :	+ 10 400,00 €

Après prise en compte de la présente décision modificative, le budget de l'année 2020 s'établira à 73 074,43 € tant en dépenses qu'en recettes.

M. NOISILLIER demande si le magasin SUPER U a été mis en concurrence avec d'autres grandes surfaces pour ce service. Mme la Vice-Présidente explique que ce sont des bénévoles qui assurent ce service et que le choix de se rendre à SUPER U plutôt que dans un autre magasin est avant tout une question de facilité et de proximité. M. NOISILLIER demande si d'autres magasins ne seraient pas plus reconnaissants envers le CCAS qui leur ramène quand même des clients supplémentaires grâce à ce service. Mme la Vice-Présidente explique que ces personnes seraient allés à SUPER U de toute manière si elles pouvaient faire leurs courses elles-mêmes.

Sur le rapport effectué par Mme la Vice-Présidente et, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative n°1 au budget primitif de l'année 2020, telle que présentée ci-avant.

#### **5. Action sociale – Point sur le dossier ADMR de Biviers**

Rapporteur : Sandrine VALET-DORÉ, Vice-Présidente.

Mme la Vice-Présidente explique l'essentiel au sujet de ce dossier a déjà été dit précédemment et qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter. M. le Président explique que l'important serait de se renseigner auprès de la fédération des ADMR afin de savoir en cas de cessation d'activité qui serait amené à verser les indemnités nécessaires aux salariés et que deviendrait l'actif restant. Il serait également important de savoir si les salariés pourraient être repris par un autre organisme.

#### **6. Action sociale – Point sur le dispositif mis en place par le CCAS de Biviers pendant la période de confinement**

Rapporteur : Sandrine VALET-DORÉ, Vice-Présidente.

Réactivation du service de portage de courses à domicile, impliquant :

- Recrutement par le CCAS de nouveaux bénévoles pour réaliser les courses au bénéfice des personnes vulnérables s'étant inscrites au service : 18 bénévoles pour 4 bénéficiaires pour l'instant.
- Mise à jour des tableaux de suivi correspondants.
- Transmission de mails aux bénévoles et aux élus chargés d'assurer sur le terrain la mise en œuvre des services d'assistance.
- Enregistrement par le Service Accueil des demandes d'inscription aux services mis en œuvre par le CCAS dans le cadre de l'état d'urgence.
- Organisation par le DGS de la logistique nécessaire à la fourniture des attestations de déplacement et autres matériels nécessaires aux missions.

Poursuite du dispositif des « Voisins à l'écoute », impliquant :

- Recrutement par le CCAS de nouveaux bénévoles pour s'inscrire dans le dispositif « Voisins à l'écoute ».
- Mise à jour des tableaux de suivi correspondants.
- Transmission de mails aux bénévoles et aux élus chargés d'assurer la mise en œuvre de ce service.
- Enregistrement par le Service Accueil des demandes d'inscription aux services mis en œuvre par le CCAS dans le cadre de l'état d'urgence.

Mme la Vice-Présidente explique que le service « Voisins à l'écoute » nécessite d'être relancé. Il serait bien que toute l'activité soit centralisée auprès des services du CCAS présents en Mairie afin de permettre une continuité du service au-delà du mandat des élus qui portent actuellement directement ce service.

## 7. Action sociale – Point sur la distribution de colis de Noël pour les séniors de la commune

Rapporteur : Sandrine VALET-DORE, Vice-Présidente.

Mme LAFITTE-MONTITON explique que la première action a été d'effectuer un recensement des séniors sur la commune, ayant permis d'identifier 364 personnes de plus de 75 ans, dont 256 personnes de plus de 80 ans et ainsi de pouvoir cibler le nombre de bénéficiaires d'un colis de Noël. Elle explique qu'il serait question d'apporter un colis de Noël uniquement aux personnes de plus de 80 ans, et que ce colis de Noël serait un ballotin de chocolats. Pour cela, plusieurs devis ont été demandés à des chocolateries locales dont une située à Montbonnot-Saint-Martin qui a démarré récemment son activité.

Mme la Vice-Présidente explique que le but de cette distribution de chocolats serait également de permettre un échange avec ces personnes autour d'un questionnaire élaboré par le CCAS afin de connaître de manière plus précise leurs attentes et besoins.

Mme LAFITTE-MONTITON explique qu'il lui faut trouver des bénévoles pour apporter ces chocolats aux séniors. Mme MARTINELLI explique qu'il est délicat de se rendre chez les personnes âgées en cette période de covid et que les échanges se feront nécessairement sur le pas de leur porte.

M. NOISILLIER demande s'il ne serait pas pertinent d'attendre plutôt le début d'année pour bénéficier de prix plus attractifs. Il est alors précisé qu'il s'agit de chocolats à l'année et que les prix ne varient pas en fonction de la saison.

## 8. Questions diverses

M. le Président explique que l'UDAF souhaite avoir un représentant auprès du CCAS de Biviers et qu'il convient pour cela de nommer quelqu'un en mesure de porter la problématique famille. En contrepartie, l'UDAF mettrait à disposition ses ressources à la personne désignée. Il demande si des personnes seraient intéressées pour représenter l'UDAF et être son correspondant au niveau du CCAS, avec des possibilités de formation pour la personne. Après discussion, Mme GUILLEMAUD est désignée comme représentante de l'UDAF au sein du CCAS.

M. le Président laisse ensuite la parole au DGS pour parler du sujet des masques. Le DGS explique que la Mairie dispose encore de nombreux masques réutilisables et qu'il convient d'en faire quelque chose. Une discussion s'engage à ce sujet et il est proposé d'en distribuer un ou deux en même temps que la distribution de chocolats et de garder les autres en stock pour prévenir d'éventuels besoins futurs.

M. NICOLAS demande où en est le CCAS sur la question du recrutement d'un assistant social. Mme la Vice-Présidente explique avoir appris que le Département de l'Isère accepte d'effectuer le portage salarial de cet assistant social et que les communes concernées rembourseraient dès lors chacune leur part au Département. La question se pose de savoir s'il ne serait pas pertinent de faire appel dès le début d'année à l'assistante sociale actuellement recrutée par les CCAS de Saint-Ismier et de Montbonnot, avant de procéder à l'embauche d'un assistant social via le Département. Elle explique que certaines situations nécessitent un suivi par une personne dédiée et que la multiplication des intervenants sur un dossier n'est pas toujours une bonne chose, d'où l'importance d'avoir un assistant social dédié au niveau de la commune. Mme EYRAUD dit qu'il serait d'autant plus pertinent que cela passe par le Département de l'Isère afin de permettre un suivi de A à Z des bénéficiaires, notamment lors de leur passage à l'APA.

La séance est levée à 20 heures 09 minutes.

**FEUILLET DE CLOTURE**  
**Séance du Conseil d'administration du 18 novembre 2020**

Fin de séance : 20 heures 09 minutes.

Liste des délibérations à l'ordre du jour de la séance :

2020-013	Finances – Attribution de subventions exceptionnelles au SIMPA et à l'association Roz'amitié en soutien au personnel mobilisé pendant la crise sanitaire
2020-014	Finances – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ADMR de Biviers en soutien au personnel mobilisé pendant la crise sanitaire
2020-015	Finances – Décision modificative n°1 au budget 2020

Fait et délibéré le 18 novembre 2020 et ont signé les membres présents à la séance.

Tableau des signatures des membres présents :

FEROTIN Thierry	
VALET-DORE Sandrine	
LAFITTE-MONTITON Valérie	
DELPONT Jean-Louis	
GUILLEMAUD Capucine	
NOISILLIER Jean-Pierre	
DRUON Laurence	
ALLEGRE Sylvie	<i>Secrétaire de séance</i>
MARTINELLI Véronique	
EYRAUD Virginia	
NICOLAS François	